

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 12 | 13 |

| Vote |
|----------------|
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2023, le 6 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1 mars 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège, DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 08/03/2023

Et publication ou notification le :
08/03/2023

A été nommée secrétaire : Mme Séverine BESSONNET

2023_03_05 – Restauration scolaire : constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de repas

La Commune doit renouveler le marché de fourniture de repas à partir de la prochaine rentrée scolaire. Les repas sont servis au restaurant scolaire pendant la période scolaire aux enfants de l'école et au personnel communal. Ce service est proposé par la Commune de NOTRE DAME DE RIEZ.

Pendant les congés scolaires et les mercredis, les repas sont servis au restaurant scolaire aux enfants inscrits au Centre de loisirs et aux animateurs. Ce service est proposé par l'Association Les Aventur'Riez.

Etant donné que les repas sont servis, pour la cantine scolaire et le Centre de Loisirs, au restaurant scolaire, la prestation doit être réalisée par le même fournisseur. Ce marché sera passé par un groupement de commandes composé de la Commune et de l'Association Les Aventur'Riez.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes pour la passation du marché de confection, fourniture et transport en liaison froide de repas destinés au restaurant scolaire municipal.

La commune sera désignée comme coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché de confection, fourniture et transport en liaison froide de repas destinés au restaurant scolaire municipal composé de la Commune de Notre Dame de Riez et l'Association Les Aventur'Riez ;

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes désignant la Commune de Notre Dame de Riez comme coordonnateur du groupement ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la Commission d'Appel d'Offres communale sera chargée d'analyser les offres et d'attribuer le marché ; les membres de la commission communale Enfance Jeunesse concernés par ce dossier assisteront à la réunion de la commission mais n'auront qu'une voix consultative.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/03/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Séverine BESSONNET